



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

Haïti

Question écrite n° 69028

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur l'encadrement de l'aide humanitaire qui va parvenir en Haïti, après le tremblement de terre du 12 janvier. En effet, cette catastrophe naturelle a causé de très nombreuses victimes et de terribles dégâts, notamment à Port-au-Prince. Il semblerait que l'aide internationale se mobilise car l'opinion internationale, très émue, souhaite que l'ensemble des nations puisse intervenir par une aide humanitaire sans précédent. Prête à se lever dans de nombreux pays, cette aide doit être sécurisée et rassurée. C'est pourquoi il est particulièrement important qu'un dispositif spécial et exceptionnel puisse être envisagé pour éviter tout risque de détournement possible. Il ne s'agit pas de suspicion ou de non-respect de l'indépendance de l'État haïtien mais de la prise en compte des situations précédentes qui ont parfois suscité des crises politiques internes dans l'État haïtien, notamment durant l'année 2009. Ce dispositif exceptionnel de lien direct entre l'aide internationale et la population sinistrée se justifierait donc amplement pour ces raisons. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

### Texte de la réponse

Un dispositif exceptionnel est mis en oeuvre pour la sécurisation du fret et des travailleurs humanitaires en Haïti. La sécurité de l'aéroport de Port-au-Prince est assurée par l'armée américaine. L'armée française dispose quant à elle d'une emprise à l'aéroport. Le principal point d'entrée de l'aide et des travailleurs humanitaires bénéficie ainsi du niveau de sécurité nécessaire. Sur le terrain, la situation sécuritaire est sous le contrôle de la mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH). Cette force a deux objectifs prioritaires : la sécurité des emprises des Nations unies et l'escorte des convois humanitaires. Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté à l'unanimité, le 19 janvier, la résolution 1908 autorisant les renforts de 3 500 militaires et policiers pour la MINUSTAH.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69028

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Coopération et francophonie

**Ministère attributaire :** Coopération et francophonie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 janvier 2010, page 462

**Réponse publiée le :** 23 mars 2010, page 3323